

FINANCES

Subventions 2014

Avances de trésorerie à certains organismes

EXPOSE DES MOTIFS

Le budget primitif 2014 décidera de l'attribution des subventions aux associations et organismes locaux lors de la séance du Conseil municipal du mois d'avril 2014. Parmi eux, certains sollicitent le versement d'avances sur leur subvention pour assurer la continuité de leurs activités.

En effet, les frais de fonctionnement de certains d'entre eux entraînent des besoins permanents de trésorerie qui ne leur permettent pas d'attendre le versement de la subvention en mai.

Les avances sur subventions sont octroyées au cas par cas, au regard du bilan d'activités 2013 et des projets 2014, présentés par l'association ou l'organisme local, qui a ainsi justifié d'une activité nécessitant des besoins de trésorerie urgents.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à mandater aux associations et aux organismes locaux qui justifient de besoins de trésorerie, des avances de subventions, dans la limite des cinq douzièmes du montant des subventions communales octroyées par le Conseil municipal en 2013.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget primitif.

P.J. : liste des organismes concernés

LISTE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2013	Avance de trésorerie basée sur la subvention communale
Agence départementale d'informations sur le logement - ADIL	10 000	4 100
Ages et Vie	7 000	2 900
Association Culturelle du Théâtre Aleph	8 160	3 400
Association des Retraités d'Ivry pour les Loisirs et la Solidarité - ARILS	3 500	1 450
Association pour le Logement des Jeunes Ivryens - ALJI	55 000	22 900
Association Artistique Aleph	6 000	2 500
Association Laïque d'Ivry pour une Zone d'Excellence Pédagogique	7 500	3 100
Atout Majeur	43 000	17 900
Bergers en scène	196 650	81 930
Campus Urbain	55 000	22 900
CASC	291 000	121 250
Chats des rues	15 000	6 250
Citoyen A Part Entière sur Ivry – CAPE sur Ivry	6 100	2 500
Comité de Jumelage	30 200	12 500
Confédération Nationale du Logement	6 000	2 500
CREDAC	174 578	72 740
Croix Rouge Française	6 000	2 500
De l' Autre Côté de la Vignette	5 000	2 000
Emmaüs Solidarité	48 000	20 000
En Bout de Ligne	10 000	4 160
Eveil Parents Enfants	44 000	18 300
Jazz Ivry	5 000	2 000
Kinkiliha	2 050	800
Kokoya International	3 500	1 450
Les Restos du Cœur	4 000	1660
Ne pas Plier	10 000	4 160
Secours Populaire Français	4 500	1 800
Sports et Spectacles Internationaux	33 000	13 750
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	609 800	254 000
Union Locale CGT	12 000	5 000
Union Locale des Conseils de Parents d'Elèves FCPE	3 200	1 300
Union Sportive d'Ivry Club Omnisport	502 600	209 416
Union Sportive d'Ivry Football	450 200	187 580
Union Sportive d'Ivry Handball	1 165 000	485 410
Votre Ecole Chez Vous	1 200	500
Etablissement public et groupement d'intérêt public		
CCAS	66 000	27 500
Mission Intercommunale Ivry Vitry	206 541	86 000

FINANCES
Subventions 2014

Avances de trésorerie à certains organismes

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations attribuant les subventions aux associations et organismes locaux pour l'année 2013,

considérant que le vote du budget primitif pour l'année 2014 n'interviendra qu'au mois d'avril 2014 et que les subventions allouées pour l'année 2014 par la Commune ne peuvent être attribuées avant cette date,

considérant que les frais de fonctionnement de certaines associations et certains organismes locaux entraînent pour eux des difficultés de trésorerie qui peuvent être palliées par le versement d'un acompte de subvention dans la limite des cinq douzièmes du montant des subventions communales réglées en 2013,

vu la liste des bénéficiaires, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 29 voix pour et 14 abstentions

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2014 dans la limite des cinq douzièmes du montant accordé en 2013, comme suit :

LISTE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2013	Avance de trésorerie basée sur la subvention communale
Agence départementale d'informations sur le logement - ADIL	10 000	4 100
Ages et Vie	7 000	2 900
Association Culturelle du Théâtre Aleph	8 160	3 400
Association des Retraités d'Ivry pour les Loisirs et la Solidarité - ARILS	3 500	1 450
Association pour le Logement des Jeunes Ivryens - ALJI	55 000	22 900
Association Artistique Aleph	6 000	2 500
Association Laïque d'Ivry pour une Zone d'Excellence Pédagogique	7 500	3 100
Atout Majeur	43 000	17 900
Bergers en scène	196 650	81 930
Campus Urbain	55 000	22 900
CASC	291 000	121 250
Chats des rues	15 000	6 250
Citoyen A Part Entière sur Ivry – CAPE sur Ivry	6 100	2 500
Comité de Jumelage	30 200	12 500
Confédération Nationale du Logement	6 000	2 500
CREDAC	174 578	72 740
Croix Rouge Française	6 000	2 500
De l'Autre Côté de la Vignette	5 000	2 000
Emmaüs Solidarité	48 000	20 000
En Bout de Ligne	10 000	4 160
Eveil Parents Enfants	44 000	18 300
Jazz Ivry	5 000	2 000
Kinkiliha	2 050	800
Kokoya International	3 500	1 450
Les Restos du Cœur	4 000	1660
Ne pas Plier	10 000	4 160
Secours Populaire Français	4 500	1 800
Sports et Spectacles Internationaux	33 000	13 750
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	609 800	254 000
Union Locale CGT	12 000	5 000
Union Locale des Conseils de Parents d'Elèves FCPE	3 200	1 300
Union Sportive d'Ivry Club Omnisport	502 600	209 416
Union Sportive d'Ivry Football	450 200	187 580
Union Sportive d'Ivry Handball	1 165 000	485 410
Votre Ecole Chez Vous	1 200	500
Etablissement public et groupement d'intérêt public		
CCAS	66 000	27 500
Mission Intercommunale Ivry Vitry	206 541	86 000

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 DECEMBRE 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 24 DECEMBRE 2013

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 23 DECEMBRE 2013